



COMMUNE DE VEYTAUX

Réponse à l'interpellation de M. Alexandre Koschevnikov, Conseiller communal, déposée dans la séance du Conseil communal du 4 novembre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Vous trouverez ci-après les réponses à l'interpellation reçue de Monsieur le Conseiller communal Alexandre Koschevnikov :

Réponse à la remarque dans l'introduction concernant l'ECO point :

L'ECO point actuel est très utile à chacun mais, comme souvent, des personnes incorrectes, mal initiées peut-être, voire dépourvues de sens moral, n'hésitent pas à souiller des zones publiques. Ces incivilités donnent alors l'impression d'un manque d'entretien de notre personnel de voirie.

Nous voulons ici, une nouvelle fois, rendre hommage aux employés de notre commune qui mettent tout en œuvre pour le bien-être des citoyens.

1. Clarifier sa position sur l'avenir de cette parcelle : compte-t-elle toujours l'aménager en ECO point ? Si oui, quel est l'état des discussions avec la Municipalité de Montreux et de l'OFROU ?

La Municipalité n'a jamais envisagé d'installer un éco-point à cet endroit pour les différentes raisons évoquées en réponse à l'interpellation de Monsieur J.-M. Emery à ce sujet :

- Situation problématique du point de vue de la sécurité sous l'autoroute. Les discussions à ce sujet avec l'OFROU ont montré que leurs exigences étaient démesurées et trop coûteuses pour permettre la dépose de quelques containers ;
- Décentralisation par rapport au village. La volonté, à l'avenir, est plutôt de rapprocher et multiplier des mini éco-points proches des habitations pour remplacer le ramassage des déchets au porte à porte. Le plan directeur des éco-points établi sur tout le territoire Vevey-Veytaux l'a confirmé.

Au vu des difficultés que cela induit pour aménager cette place, comme des heures perdues à vouloir convaincre les services de l'OFROU, la Municipalité a privilégié d'autres projets sur la commune qui servent également les citoyens et qui lui ont apparus plus urgents. Ce dossier est toutefois toujours resté ouvert en attente d'opportunités pour le concrétiser. La preuve ci-dessus.

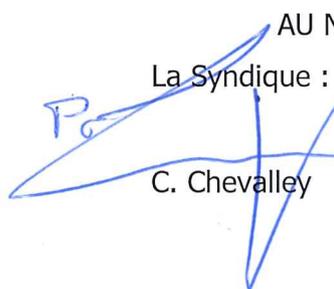
Pour l'heure, dans cette période de réfection des routes, elle reste bien utile pour parquer des véhicules des habitants ou pour le stockage momentané de matériaux.

Calendrier d'action :

- Le terrain de paddle-tennis : l'entreprise doit répondre aux nombreuses questions posées par l'OFROU et revenir avec un projet d'implantation.
- Une mise à l'enquête devra être faite pour la suite de ce projet ou celui du terrain multisport.
- Nous espérons pouvoir concrétiser l'un de ces projets dans le courant de 2025.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 décembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  C. Chevalley

La Secrétaire :  V. Ramadani

